

06 août 2007 -11:16

Dossier Cajamarca: le Ministre De Gucht convoque l'Ambassadeur de l'Equateur

Ce 3/08/2007, le Ministre des Affaires étrangères De Gucht a convoqué l'Ambassadeur de l'Equateur suite aux nouvelles déclarations de Mme Anne Malherbe, épouse du Président de l'Equateur, qui a qualifié d' " hypocrite ", la législation belge en matière d'immigration, et de pratiques " propres à la Gestapo ", le traitement réservé au dossier Cajamarca.

Ce 3/08/2007, le Ministre des Affaires étrangères De Gucht a convoqué l'Ambassadeur de l'Equateur suite aux nouvelles déclarations de Mme Anne Malherbe, épouse du Président de l'Equateur, qui a qualifié d' " hypocrite ", la législation belge en matière d'immigration, et de pratiques " propres à la Gestapo ", le traitement réservé au dossier Cajamarca.

Bruxelles, le 3/08/2007. Ce 3/08/2007, le Ministre des Affaires étrangères De Gucht a convoqué l'Ambassadeur de l'Equateur suite aux nouvelles déclarations de Mme Anne Malherbe, épouse du Président de l'Equateur, qui a qualifié d' " hypocrite ", la législation belge en matière d'immigration, et de pratiques " propres à la Gestapo ", le traitement réservé au dossier Cajamarca. "Je trouve offensantes et totalement infondées, ces déclarations de Mme Malherbe. Elles sont inacceptables à la lecture sereine des faits, "a déclaré le Ministre De Gucht qui rappelle brièvement que: 1. Mme Cajamarca et sa fille Angelica sont venues en Belgique sous le couvert d'un visa touristique et y ont vécu clandestinement durant 4 ans sans jamais avoir introduit une quelconque demande de séjour ou de régularisation. 2. Mme Cajamarca a eu la possibilité de rentrer volontairement en Equateur pouvant même bénéficier de mesures d'accompagnement et d'un support financier dans le cadre d'un programme de retour volontaire de l'OIM (Organisation internationale des migrations), ce qu'elle a pertinemment refusé. 3. Elle a été transférée avec sa fille au Centre fermé 127 bis qui accueille les personnes en situation irrégulière dans l'attente de l'organisation du vol retour. Ce Centre respecte les conventions internationales et n'héberge aucun détenu de droit commun. Le régime de vie n'y est pas de type carcéral, la règle étant la vie en communauté. 4. Mme Cajamarca a pu avoir recours à une assistance judiciaire gratuite et a utilisé les multiples voies de recours prévues par la loi pour contester son enfermement. 5. Le séjour prolongé en Centre fermé ne découle pas d'une volonté des autorités belges de prolonger sa détention mais est la conséquence des procédures engagées par ses avocats pour contester son expulsion. 6. La procédure d'éloignement prévoit de nombreuses garanties contre toute forme de débordement ou de violences policières, par la présence sur le terrain d'observateurs externes. Ces garanties étaient présentes dans le cas de Mme Cajamarca. Dans le respect de l'ordonnance de mise en liberté, elle et sa fille ont été remises immédiatement en liberté. Elles sont cependant toujours en séjour irrégulier et l'ordre de quitter le territoire reste d'actualité. Etant l'un des 3 pays partenaires de la coopération belge en Amérique latine, l'Equateur bénéficie depuis longtemps d'une aide substantielle de notre pays (s'élevant à 19 millions USD, en 2006) dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté. Cette même pauvreté est la principale cause du drame humain que représente l'immigration illégale. Plus spécifiquement, la Belgique appuie des projets dans la province del Azuay, région d'où est originaire Mme Cajamarca. La Belgique soutient aussi des projets non gouvernementaux belges avec des partenaires équatoriens pour assister à la réinstallation des personnes souhaitant rentrer volontairement en Equateur. Le bénéfice d'un tel programme avait été proposé à Mme Cajamarca qui l'a refusé.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be